

## J. H. CRAIG, GOUVERNEUR.



FORGE TROIS, par la Grace de DIEU, Roi du Royaume Uni de la *Grande-Bretagne et d'Irlande*, Défenseur de la Foi. A nos bien-aimés et fidèles Chevaliers, Citoyens, et Bourgeois de la Chambre d'Assemblée de notre dite Province, et à tous nos bien-aimés Sujets que ces présentes peuvent concerner, SALUT: Attendu que nous avons jugé à propos, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre dite Province du *Bas-Canada*, de dissoudre ce présent Parlement Provincial de notre dite Province, qui est actuellement prorogé à Mercredi le Vingt-unième jour de Juin prochain, ce faisant, nous publions pour cette fin notre présente Proclamation Royale, et terminons par icelle, en conséquence, le dit Parlement Provincial : et les Conseillers Législatifs, et les Chevaliers, Citoyens, et Bourgeois de la Chambre d'Assemblée, sont déchargés de se trouver, et de s'assembler Mercredi le Vingt-unième jour de Juin prochain. En foi de quoi nous avons fait rendre ces présentes Lettres Patentées, et y avons fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre très fidèle et bien aimé SIR JAMES HENRY CRAIG, Chevalier du très Honorable Ordre du Bain, Capitaine Général et Gouverneur en Chef, dans et pour notre dite Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c. A notre Château St. Louis, dans notre Cité de Québec, dans notre Province fusdite, le Dix-huitième jour de Mai, dans l'An de notre Seigneur, Mil huit cent neuf, et dans la quarante-neuvième année de notre Règne.

*J. H. C.*

HERMAN W. RYLAND, C. C. en Chancellerie.

*Traduit par ordre de Son Excellence,*

X. LANAUDIERE, S. et T. F.